

Plan de continuité d'activité – Covid-19

Lundi 11 Mai 2020

Cher Client, Cher Partenaire,

Depuis le début, Digora suit attentivement l'évolution de la situation liée à l'épidémie de Coronavirus - COVID-19 et ses impacts sur la vie de ses salariés, entreprises clientes et partenaires.

En tant que Prestataire du maintien en condition opérationnelle du système d'information, nous sommes conscients de l'importance de notre rôle pour votre activité. C'est pourquoi nous avons mis en place des mesures pour garantir la sécurité de nos collaborateurs et assurer la continuité opérationnelle de nos services et notre activité.

Les consignes gouvernementales et sanitaires sont appliquées de manière stricte au sein de Digora, afin d'être en mesure de protéger au mieux la santé des salariés.

Depuis le début de l'épidémie, nous avons mis en place au sein de notre entreprise les mesures spécifiques de précautions suivantes, que nous faisons évoluer selon les informations données par le gouvernement :

- Un comité de surveillance multidisciplinaire a été constitué, en charge de suivre la situation et d'adapter en temps réel les mesures prises au sein de l'entreprise.
- Les salariés ont été largement sensibilisés au risque de contamination (campagne de communication et d'affichage) via les recommandations de prévention de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à ce titre l'entreprise a constitué un stock de gel hydroalcoolique pour l'utilisation quotidienne de tous les salariés.
- Les collaborateurs ont été invités à informer l'employeur de tout déplacement à titre personnel en zone à risque ou de tout contact avec une personne à risque.
- Les déplacements internes et externes des salariés ont été suspendus à partir de lundi 16 Mars 2020.
- **L'ensemble de nos collaborateurs, dans les 3 pays où Digora est implanté, France, Luxembourg et Maroc, fonctionne en télétravail sans aucune perte de service.**
- Les événements en présentiel sont reportés ou basculés sous un format à distance.

Les outils de collaboration, intégrés dans l'entreprise et utilisés quotidiennement par les employés, permettent des réunions à distance sans impacter le fonctionnement de nos services.

Les mesures prévues à partir du 11 mai, date de début du déconfinement autorisée par le gouvernement et au moins jusqu'au 2 juin, pour continuer à assurer la sécurité des salariés et de nos clients sont les suivantes :

- Le Télétravail reste la norme de travail
- Une coordinatrice Nationale a été nommée en charge de la mise en œuvre du retour progressif des personnes sur site
- Un représentant par agence Digora soit 9 personnes désigné pour le retour progressif en agence et en lien avec la Coordinatrice Nationale
- Les déplacements internes et externes des salariés sont très fortement déconseillés jusqu'au 02 Juin 2020. Tout déplacement doit être validé par la direction Digora et en conformité avec les directives gouvernementales et sanitaires.
- Des masques et gel Hydroalcooliques sont fournis aux collaborateurs
- Un Guide Parcours Journée type du collaborateur en cas de visite en agence
- Des Consignes d'intervention sur site client ont été définies

En date du 11 Mai, un cas de contamination a été remonté au sein de l'entreprise **durant la période de confinement**. Les personnels potentiellement à risque (contamination ou contact avec une personne susceptible de l'être) sont invités à consulter un médecin, à informer leur supérieur hiérarchique et à tenir ce dernier au courant de l'évolution de la situation.

Ce mode de fonctionnement imposé par les conditions épidémiologiques ne met pas en cause le service rendu à nos clients. Tous nos consultants sont équipés pour intervenir en télétravail de manière sécurisée. Notre organisation et nos modes d'intervention ont intégré depuis plusieurs années des fonctionnements en mode hors site incluant le télétravail.

Enfin, il est important de noter que les consultants opérant sur les services managés sont répartis sur plusieurs sites en France ce qui garantit la possibilité d'assurer une continuité de service, même si un site était touché. **Toutes ces mesures sont prises pour assurer le service contractualisé auprès de nos clients.**

Digora est particulièrement attachée à préserver la santé de ses collaborateurs, partenaires et entreprises clientes ainsi qu'à garantir la continuité d'activité et la satisfaction de ses clients.

Nous restons donc plus que jamais à votre écoute tout au long de cette situation et vous invitons à contacter, le cas échéant, votre interlocuteur privilégié Digora ou via mail contact@digora.com pour toute question ou suggestion sur les mesures prises en interne.

Renaud Ritzler
Président

Gilles Knoery
Directeur Général